

## ANNEXE 2

### Nomenclature BOP/UE – documents à transmettre

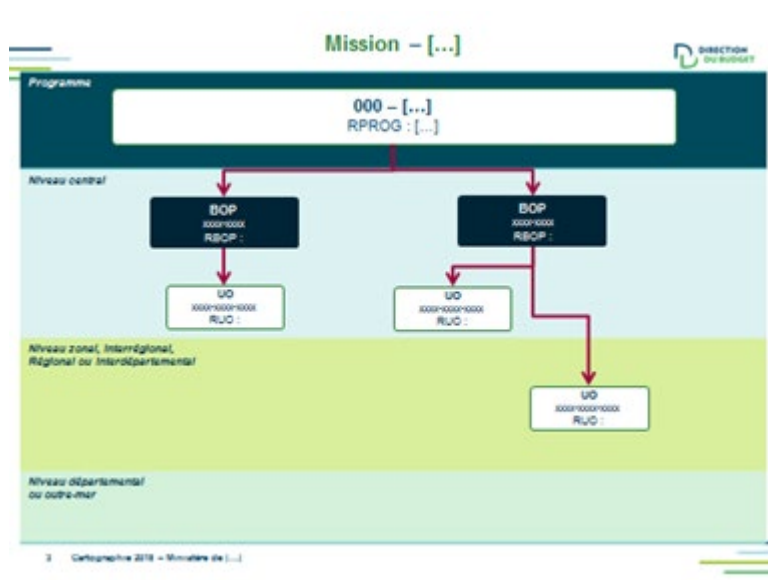
Les documents sollicités sur cette nomenclature ont vocation à :

- mettre en exergue les évolutions de la cartographie BOP/UE projetées en cohérence la spécialité des programmes du PLF 2021 ;
- fournir une présentation par programme des cartographies BOP/UE 2020, qui a vocation à être publiée sur le site *Performance-public.budget.gouv.fr*, en vue d'une présentation « grand public ».

Ces documents sont complémentaires aux livrables nécessaires à la conduite des travaux de fin de gestion coordonnés par l'AIFE.

Ils se composent :

- d'une note synthétique qui comprendra
  - un bilan quantitatif des nombres de BOP et UE 2020 comparé à 2019
  - les motivations de suppression, de création ou de modification en détaillant celles issues :
    - des transferts de dispositifs entre programmes
    - des conséquences de modifications de responsabilités budgétaires et d'ordonnancement sur le programme (exemple : régionalisation d'un dispositif, déconcentration de dépenses, réorganisation de services etc...).
- d'une cartographie destinée à être publiée sur le [site de la performance](#)



Le fichier type .ppt de la cartographie à concevoir pour 2021 peut être obtenu en le sollicitant auprès de [2rec.budget@finances.gouv.fr](mailto:2rec.budget@finances.gouv.fr)